

ASSEMBLÉE NATIONALE
11 juillet 2022

MESURES D'URGENCE POUR LA PROTECTION DU POUVOIR D'ACHAT - (N° 19)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS378

présenté par
Mme Parmentier-Lecocq, rapporteure

ARTICLE 5

À la première phrase de l'alinéa 1, substituer au mot :

« conditionnent »

le mot :

« conditionnant ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.